

Conditions d'inscription aux séjours en accueils de loisirs :

- Remplir un dossier d'inscription UFCV
- Compléter la fiche séjour
- Verser les frais de dossier et l'acompte de 50% du séjour

Conditions d'annulation des séjours :

Du fait de l'UFCV : Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit de la facture de l'espace jeune.

Du fait de la famille : Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès du (de la) directeur (trice) de la structure jeunesse et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

25 % 15 jours avant le début du séjour

50 % 5 jours avant le début du séjour

100 % 3 jours ou moins avant le début du séjour

Aides financières aux séjours :

Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer à l'inscription de votre enfant. Le séjour est éligible aux aides VACAF.



Bivouac 14 – 17 ans

Organisé par l'Espace Jeunes
de Le Verger

Du lundi 21 au mercredi 23 Juillet 2025

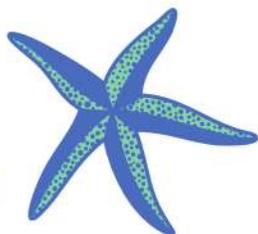
à Lancieux (22)





Ce bivouac a été imaginé par les jeunes de Le Verger avec une envie de se retrouver en petit comité quelques jours et se dépayser. Ce séjour de 3 jours et 2 nuits permettra de consolider les liens créés et renforcer l'autonomie de chacun.e.

Les activités



Journée à **St Malo**, veillées coucher de soleil, temps libres et plage et baignade (**test d'aisance aquatique obligatoire**).

Le camping se situe à 100m de la mer !

Les jeunes participeront activement à la vie quotidienne.



L'hébergement

En tente de 2 ou 3 personnes
(non mixtes)

Camping Municipal
Les Mielles**
rue Jules Jeunet
22770 Lancieux



Equipe d'animation et transport

Les jeunes seront accompagnés par Alixe Mahieu et Ameline Roffi.

Le transport aller et retour s'effectuera en minibus avec, comme point de rendez-vous, le parking de l'Espace Jeunes.

Inscriptions / Tarifs

Pour le bon déroulement du séjour, le nombre de place est limité à 7 jeunes.

Date limite d'inscription : 5 juin 2025 (test d'aisance aquatique obligatoire)

QF < 700 €

80 €

QF < 701 € à 960 €

92 €

QF < 961 € à 1300 €

105 €

QF > 1300 €

124 €

Hors communes

150 €

Pour plus d'informations :

Alixe MAHIEU (Le Verger) :
animationjeunesse.leverger@ufcv.fr